

VERDI

Commune de MARCÉ

**Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe**

Dossier arrêt projet

Notice



SOMMAIRE



1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	13
2.2.2 Assainissement non-collectif	15
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	17
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	20
3.1 Etudes précédentes	21
3.2 Extensions prévues	22
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	22
3.2.2 Extension urbaine	22
3.3 Zonage proposé	22
4 Annexe 1 : Lexique	23
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	24
4.2 Annexe 2 : Lexique	25



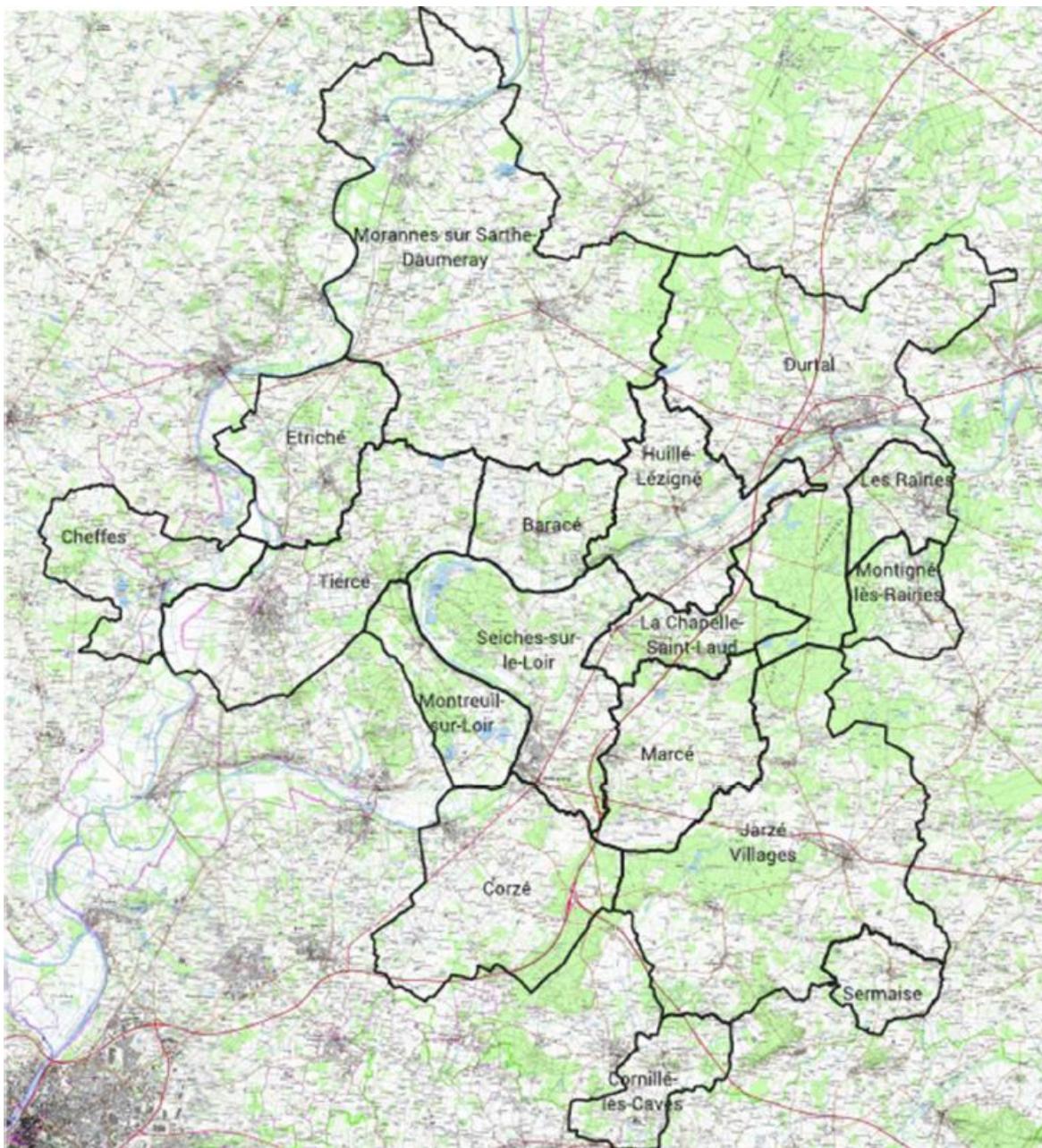


1

PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS), a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie qui s'est appuyé sur les conclusions de la précédente étude de zonage des eaux usées de 2003.

La présente notice concerne la commune de Marcé.



2

PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Marcé
Population	836 (2020)
Logements	347
Nombre d'habitants par logement	2.65
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	4 OAP
Activités	<p>53</p> <p>4 industries manufacturières, industrie extractive et autre</p> <p>9 industries de construction</p> <p>17 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</p> <p>0 établissements d'information et communication</p> <p>1 activités financières et d'assurance</p> <p>2 activités immobilières</p> <p>8 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</p> <p>6 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</p> <p>6 Autres activités de services</p>
Réseau hydrographique dominant	Ruisseaux de la Suette et de la Houssaye
ZNIEFF 1	2 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	2 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	Non concernée
Zone humides	Non concernée
Risques	9 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 7 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 1 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formation de sable et de craies sur le bourg
Captage d'eau potable	Non Concernée

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	547	526	593	619	637	861	852	836
Densité moyenne (hab/km2)	25,9	24,9	28,1	29,4	30,2	40,8	40,4	39,6

Depuis les années 70 la population évolue régulièrement à la hausse jusqu'à la fin des années 2000 avant de décliner lentement pour atteindre en 2020 une population de 836 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 8.8 % depuis l'année 1990 (-1.5% ces 20 dernières années).

2.1.3.2 Evolution des logements

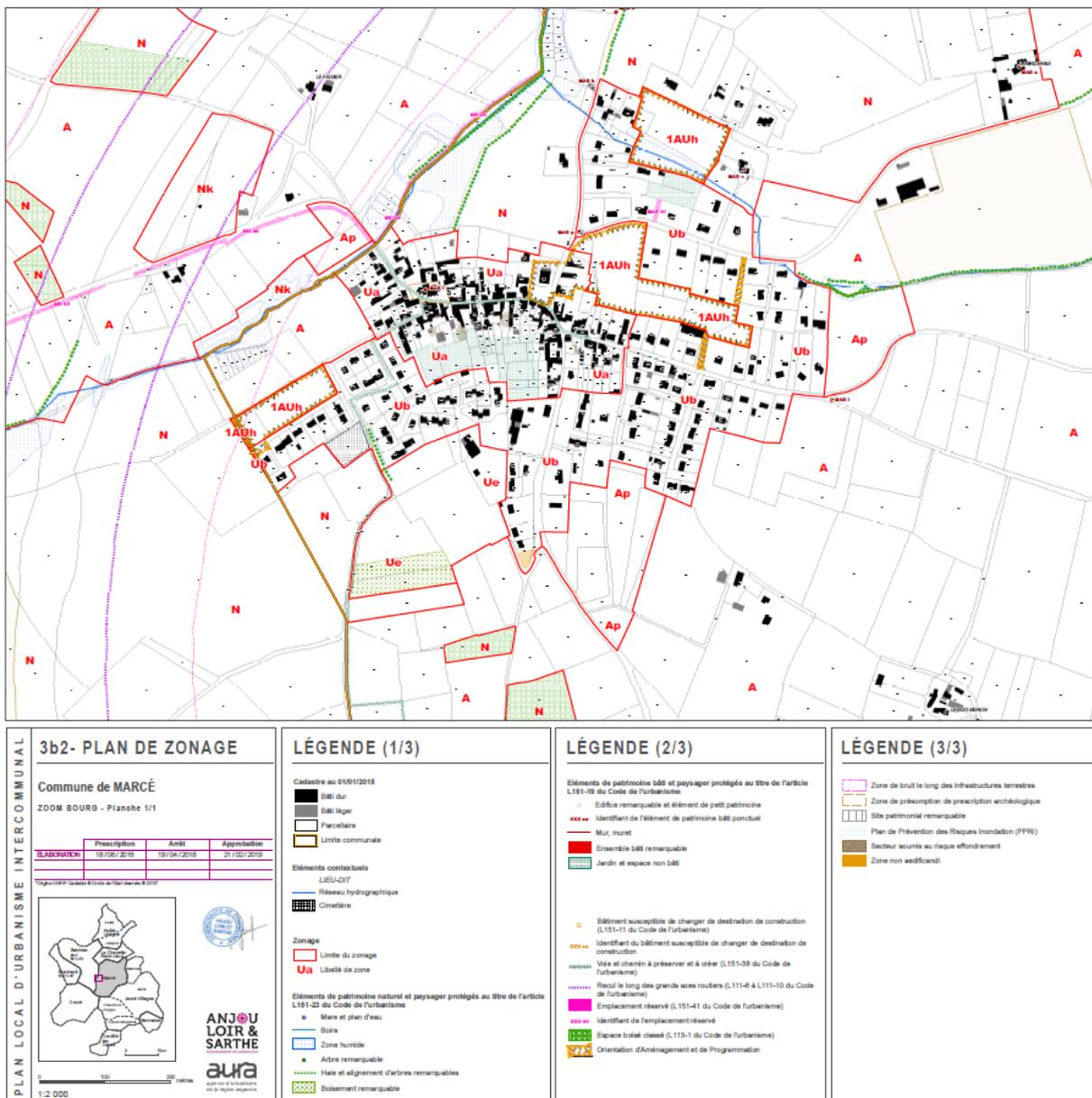
Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	153	161	193	195	220	296	305	316
Résidences secondaires et logements occasionnels	12	19	23	28	25	21	16	14
Logements vacants	27	8	28	32	9	12	23	17
Ensemble	192	188	244	255	254	329	345	347

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 8.6% depuis l'année 1990.

2.1.3.3 Documents d'urbanisme

La commune de Marcé est couverte par le PLUI de la CCLAS approuvée le 04 Novembre 2021.



Carte 3: PLUI de la commune de Marcé

2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Secteur Bourg

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Unitaire et Séparatif
Linéaire réseaux EU	4 511 ml
Linéaire réseaux refoulement	527 ml
Linéaire réseaux unitaires	116 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	2 715 ml
Nombre de poste de refoulement	2 + 1 (entrée STEP)
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	2 +1 (ancien PR STEP)
Nombre de déversoirs d'orage	1
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

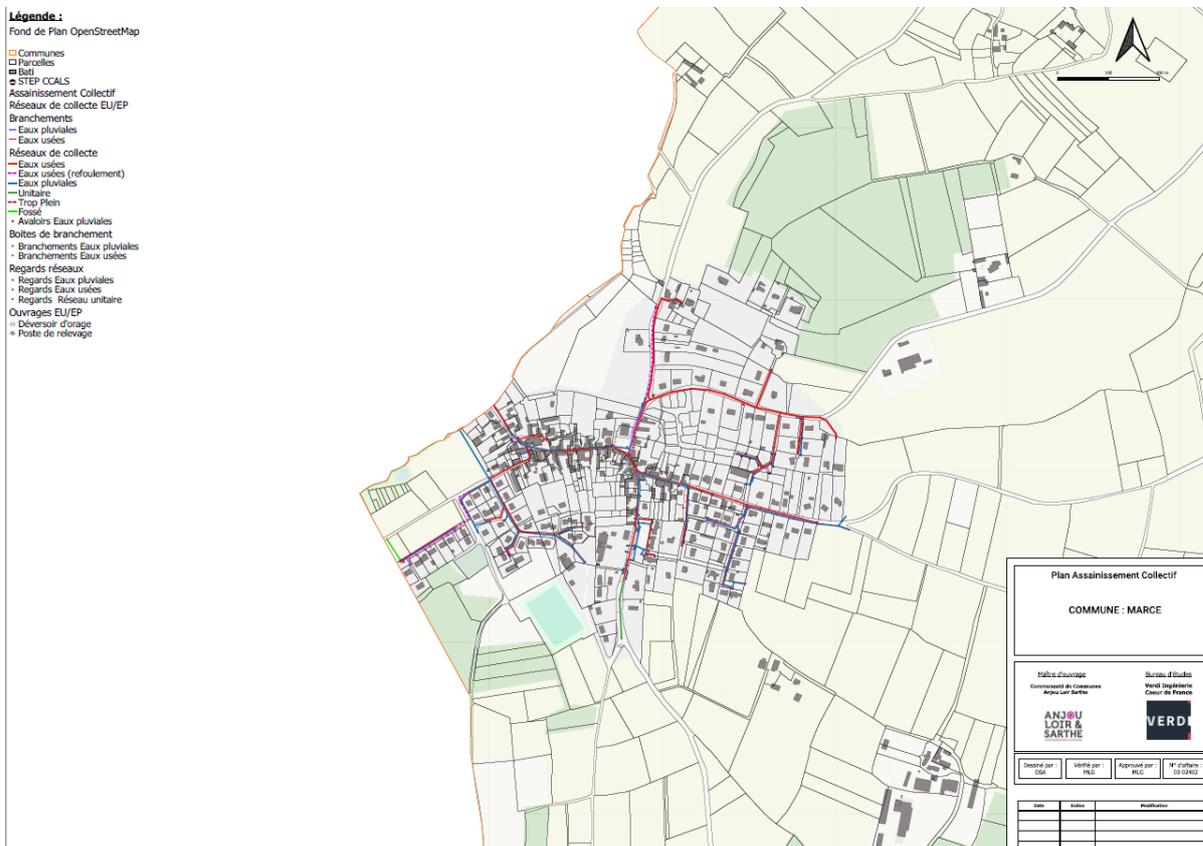


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement du secteur bourg

Secteur Aéroport

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Séparatif
Linéaire réseaux EU	2 340 ml
Linéaire réseaux refoulement	NC
Linéaire réseaux unitaires	NC
Linéaire réseaux eaux pluviales	718 ml
Nombre de poste de refoulement	0
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	0
Nombre de déversoirs d'orage	0
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur le schéma suivant.

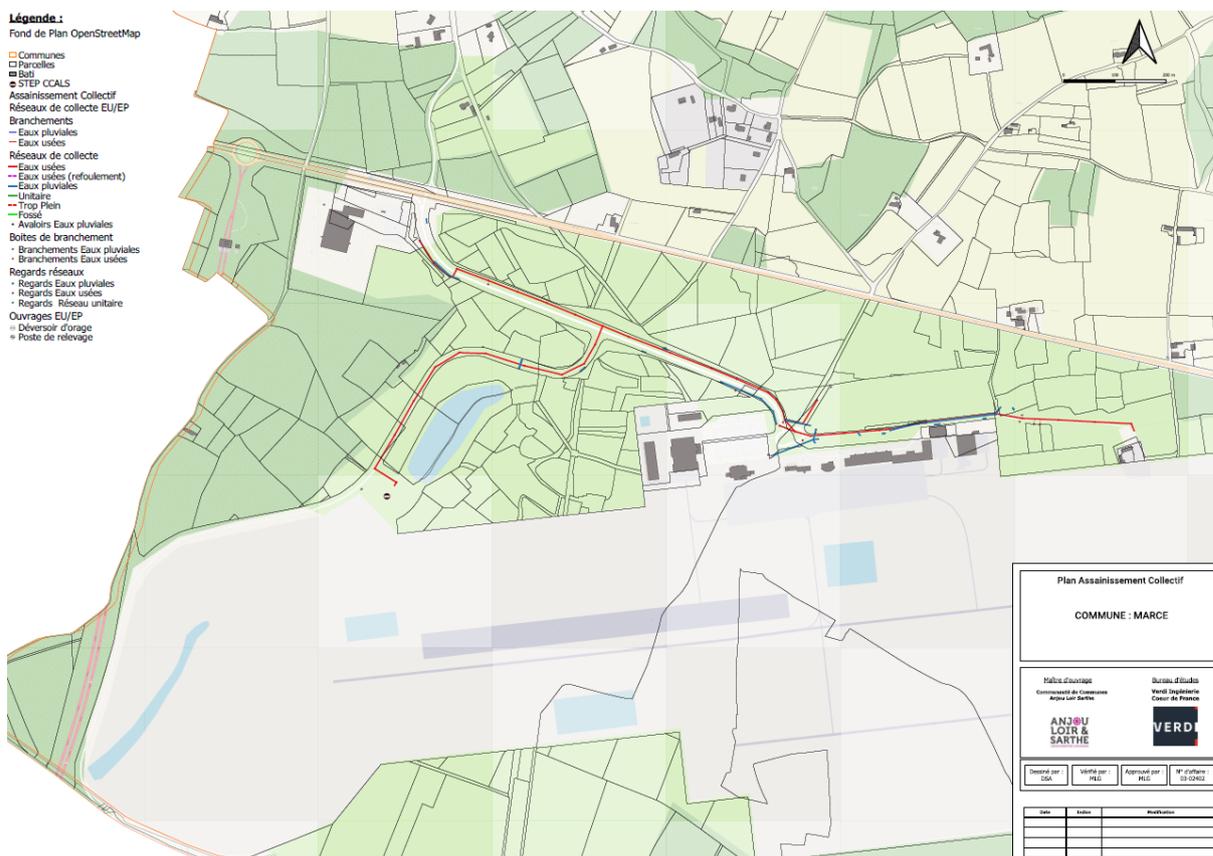


Figure 5: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement du secteur aéroport

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Secteur Bourg

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Filtres plantés de roseaux
Année de construction	2015
Capacité de la STEP	560 EH
Débit de référence	81 m ³ /jour
Milieu récepteur	Ruisseau de Marcé

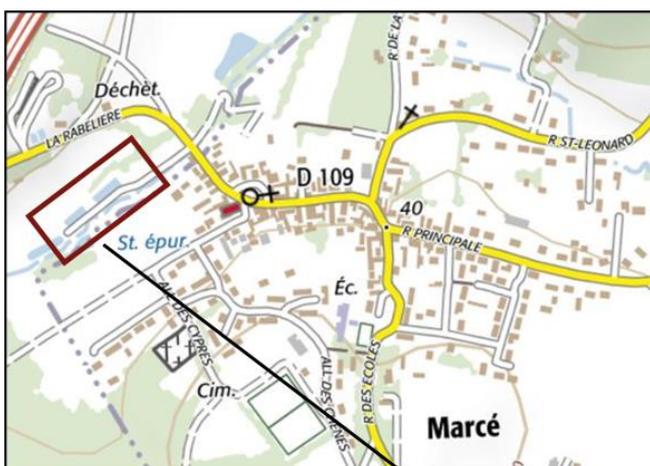


Figure 6: Station de traitement des eaux usées du secteur bourg

Secteur Aéroport

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduares sont rappelées ci-dessous

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Filtre à sable
Année de construction	2016
Capacité de la STEP	800 EH
Débit de référence	150 m3/jour
Milieu récepteur	

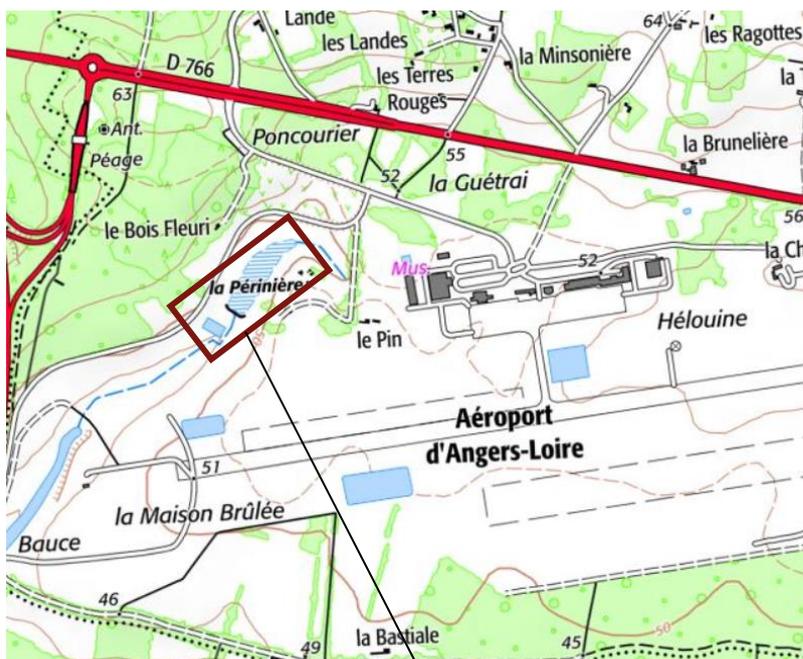


Figure 7: Station de traitement des eaux usées du secteur aéroport

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune de Marcé sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	36	
Conforme	35	22.3%
Non-Conforme	1	0.6%
Non Renseigné	0	
Contrôle Bon Fonctionnement	121	
F1 Conforme	11	7.0 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	31	19.7 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	34	21.7 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	37	23.6 %
F6 Absence d'installation	8	5.1 %
Non Renseigné	0	
Bilan Global Territoire	157	
Installation Conforme	77	49.0%
Installation Non-Conforme	80	51.0%
Installation Non Renseignée	0	

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de Marcé :

- Conforme : 77 unités, soit 49.0 % du parc ;
- Non- Conforme : 80 unités, soit 51.0 % du parc.
- Non-Renseignée : NC

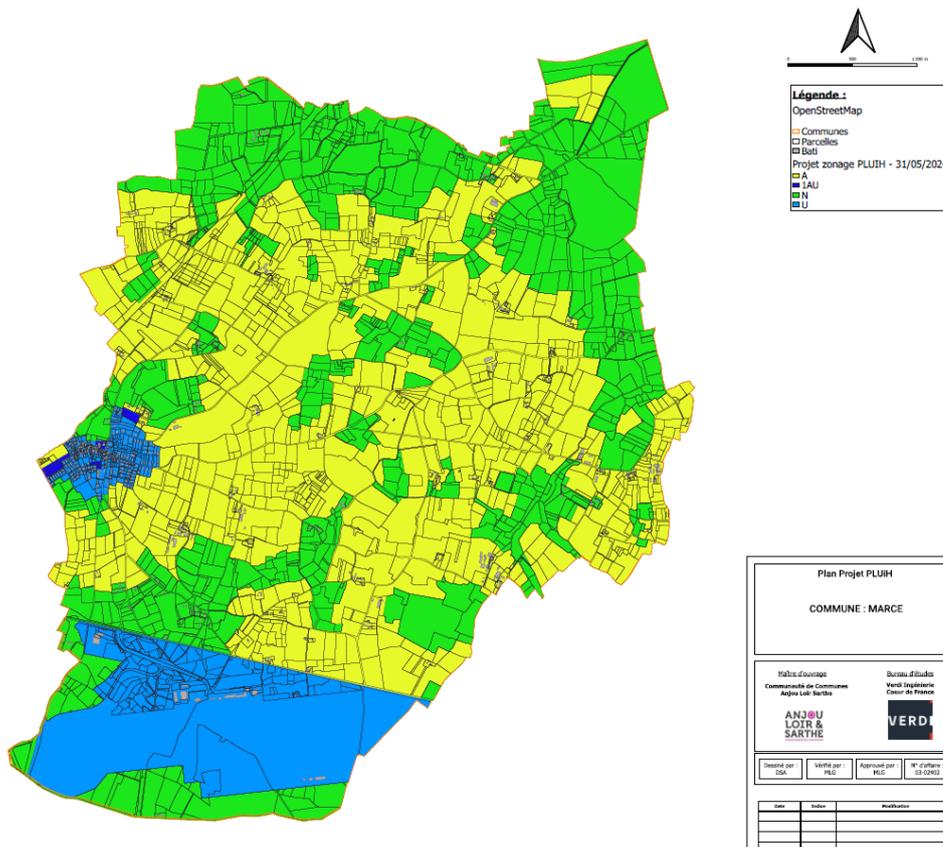
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	8
2010	0	2018	6
2011	18	2019	2
2012	1	2020	5
2013	0	2021	70
2014	3	2022	14
2015	2	2023	19
2016	4	2024	4

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 59 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 8: Plan de projet PLUIH de la commune de Marcé

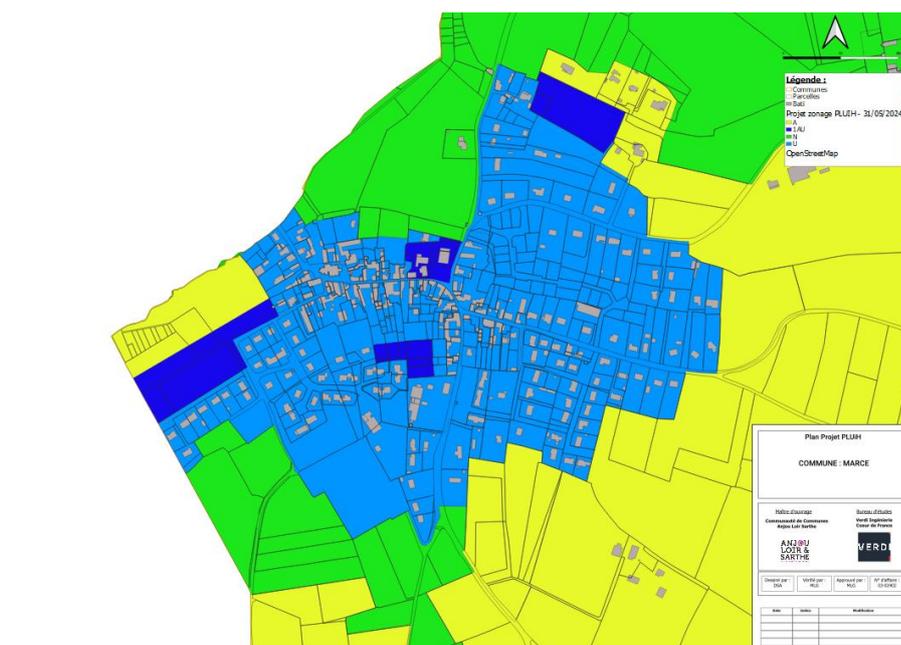
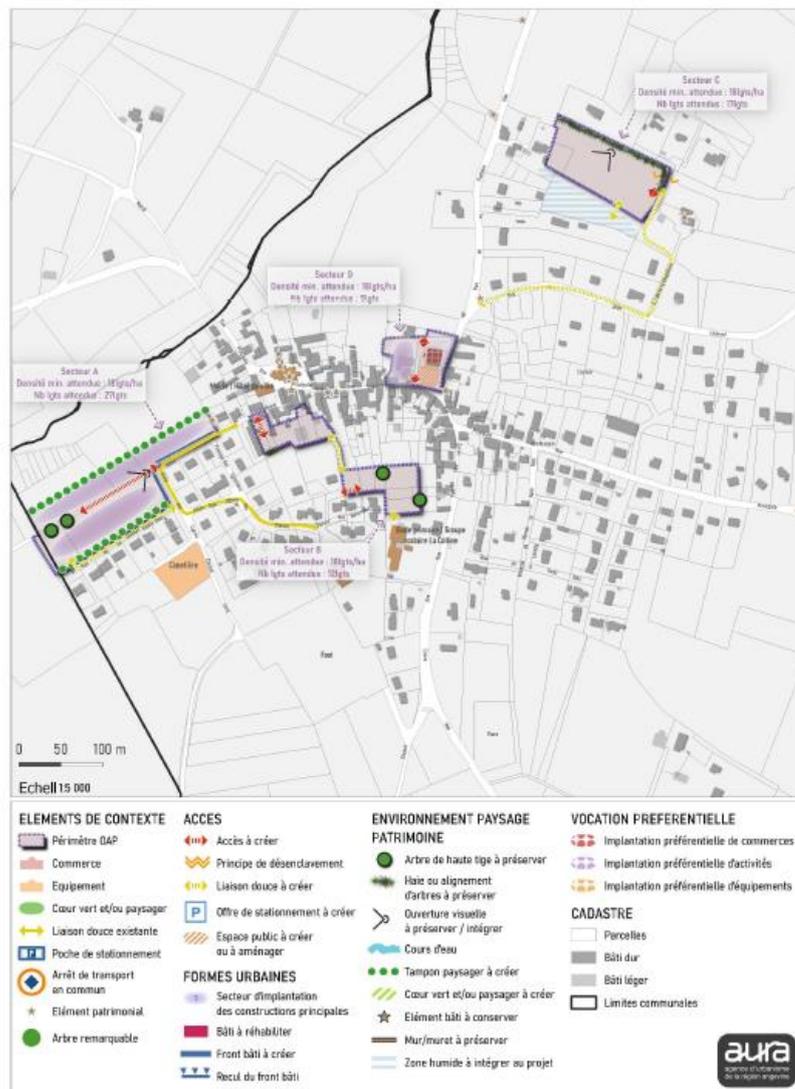


Figure 9: Secteur bourg avec les OAP représentés en foncé

Orientations graphiques

MARCE

OAP N° 49188_1



Programmation

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension//Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelles/Groupées/Collectif)	Type (Habitat/Mixte/Eco)	Phasage (2024-2030 / 2031-2036)
OAP A : Secteur des Cyprés	1,48ha	Extension urbaine	18 lgts/ha	27	Individuelles / Groupées	Habitat	2024-2030
OAP B : Secteur du Coeur d'îlot	0,68ha	Renouvellement urbain	9lgts/ha	6	Individuelles / Groupées	Habitat	2031-2036
OAP C : Secteur de la Goupillère	0,94ha	Extension urbaine	18 lgts/ha	17	Individuelles / Groupées	Habitat	2031-2036
OAP D : Secteur du Coeur de bourg	0.4 ha	Renouvellement urbain	40 lgts/ha	9	Groupés/petit collectif	Mixte	2031-2036
TOTAL LOGEMENTS				59			



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1 ETUDES PRECEDENTES

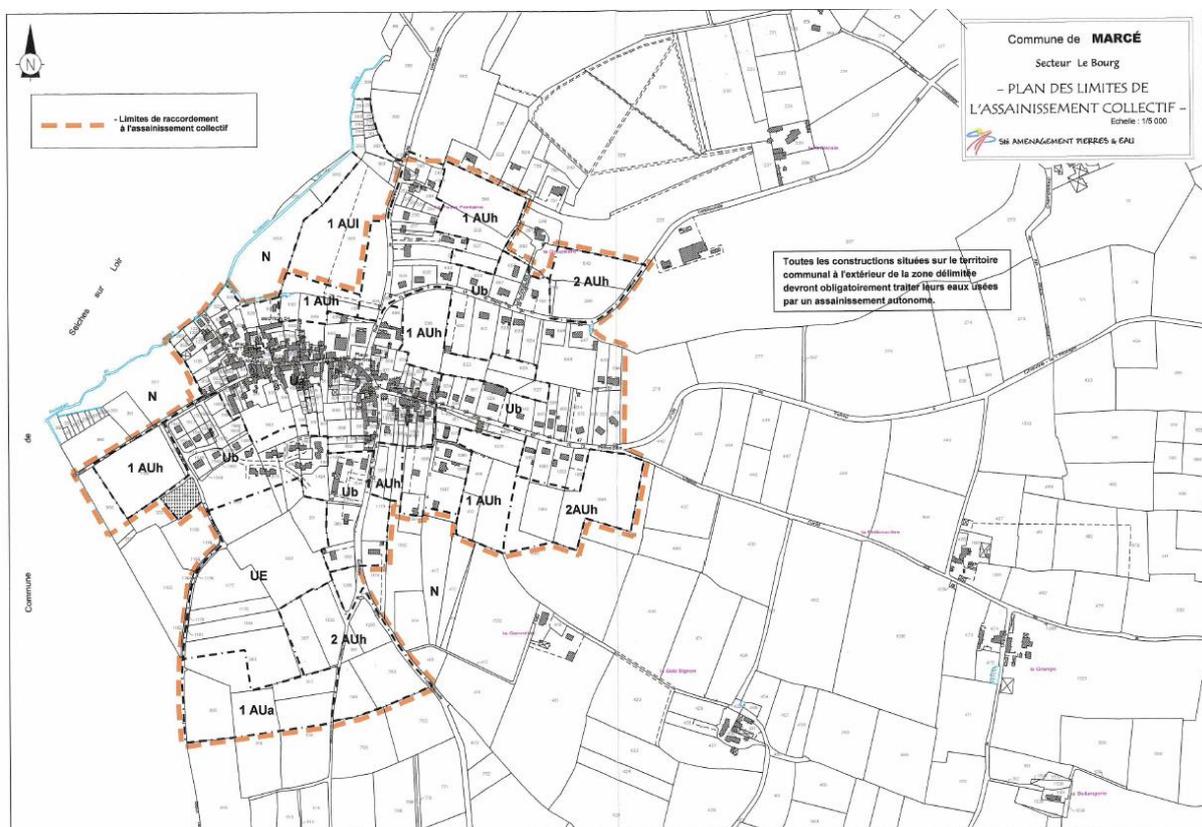
Le zonage d'eaux usées réalisé en 2002 par AMENAGEMENTS PIERRES & EAU aboutissait au scénario suivant :

- Le Bourg était classé en zone d'assainissement collectif ;
- Le reste de l'habitat était classé en zone d'assainissement non-collectif

Les raisons de ce choix étaient :

- Un coût de l'assainissement collectif élevé, car la faible densité de l'habitat ne se prête pas économiquement à une infrastructure collective ;
- Des contraintes parcellaires vis-à-vis de la réhabilitation de l'assainissement non-collectif globalement faibles.

Cette étude classait en zone d'assainissement collectif toute la zone U du bourg car desservie par un réseau de collecte des eaux usées.



Carte 10 : Plan de zonage assainissement 2004 de la commune de Marcé

3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans objet

3.2.2 EXTENSION URBAINE

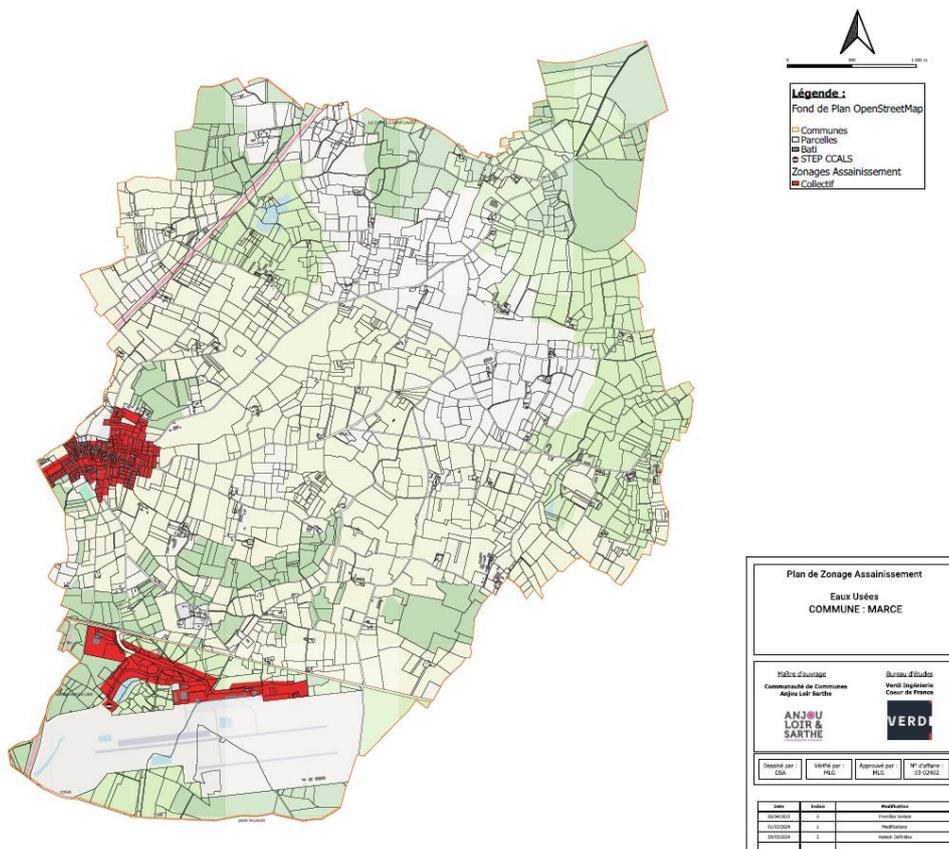
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 15.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

Il est proposé de suivre les conclusions de l'étude précédente à savoir :

- Zonage en assainissement collectif du Bourg de Marcé et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement collectif du secteur de l'aéroport d'Angers-Loire et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement collectif des opérations OAP Habitat ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 11: Plan de zonage assainissement de la commune de Marcé



4 ANNEXE 1 : LEXIQUE

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU) : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU : réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR) : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de déstagement des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.